



Moulins, 19 septembre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Ouverture des inscriptions à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi - session 2013

L'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi, session 2013, sera organisé ainsi qu'il suit :

**EPREUVES D'ADMISSIBILITE (U.V.1, U.V.2 ET U.V.3) LES 28 ET 29 MARS 2013**

**EPREUVE D'ADMISSION (U.V.4) LES 3 ET 4 JUIN 2013**

Les candidats qui désirent se présenter à cet examen doivent impérativement retirer un formulaire d'inscription auprès de la Préfecture ou le télécharger sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) « rubrique activités économiques – taxis ».

Ce document dûment rempli et complété sera déposé ou adressé au plus tard le 28 janvier 2013, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à la Préfecture de l'Allier, Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et des Etrangers, Bureau de la Circulation, Service des taxis, B. P. 1649, 03016 MOULINS CEDEX, Tél. : 04.70.48.33.16.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la Préfecture de l'Allier.

Contact presse :

Préfecture

Bureau de la communication interministérielle

Chantal GUEROT

Tél. 04 70 48 30 32